

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

## INSERTIONS-ANNONCES

chronique locale..... 5 fr. la ligne  
annonces..... 1 fr. 50  
annonces anglaises..... 1 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'Agence de publicité V. Fournier  
14, rue Confort, à Lyon

## ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON

Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

## ABONNEMENTS

Trois mois Six mois  
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 12 fr.  
Autres départements..... 5 fr. 12 fr.  
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
73, rue de la République, 73

## BOURSE DE PARIS

Du 23 juin 1887

|                   |        |                           |       |
|-------------------|--------|---------------------------|-------|
| français.....     | 81 22  | Crédit mobilier.....      | 710   |
| amortissable..... | 82 35  | Crédit Lyonnais.....      | 710   |
| nouveau.....      | 114 47 | Mobilier espagnol.....    | 607   |
| français.....     | 59 75  | Union générale.....       | 290   |
| français.....     | 11 85  | Foncière lyonnaise.....   | 508   |
| français.....     | 1405   | Autrichiens.....          | 570   |
| français.....     | 790    | Lombards.....             | 290   |
| français.....     | 480    | Sarragosse.....           | 290   |
|                   |        | Nord-Espagne.....         | 290   |
|                   |        | Transatlantique.....      | 290   |
|                   |        | Suez.....                 | 290   |
|                   |        | Consolidés à Londres..... | 99 58 |
|                   |        | Panama.....               | 290   |

## Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

## NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 23 juin.

## Le clergé français en Tunisie

Une grave question a été soumise hier, à la commission du budget.

Le ministre des cultes a demandé qu'on l'autorisât à considérer la Tunisie comme une province française, de manière à ce qu'il pût lui appliquer, dans une certaine mesure, les crédits du budget des cultes. Le but de cette demande est de pouvoir rétribuer le clergé qui organise actuellement le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger. On sait, qu'à la demande du gouvernement français, le pape Léon XIII a consenti à donner à M. Lavigerie la juridiction épiscopale de la Tunisie, qui appartenait, avant notre protectorat, à un évêque italien.

M. Lavigerie s'occupe actuellement d'organiser avec des éléments français ou malais un nouveau clergé favorable à l'influence française. C'est le clergé dont on veut assurer le traitement, et pour ne pas avoir recours à des crédits supplémentaires, le gouvernement demande l'autorisation de payer ce clergé sur les fonds du budget des cultes affectés spécialement au clergé français.

Cette mesure a été vivement combattue par MM. Sarrien et Laisant qui, entre autres raisons, ont fait valoir qu'elle avait pour résultat de faire décider implicitement la question de l'annexion définitive de la Tunisie.

Au contraire, MM. Noirot et Louis Legrand ont appuyé la proposition comme étant de nature à étendre et consolider l'influence française en Tunisie.

Finalement, la demande du garde des sceaux a été accueillie par 5 voix contre 2 sur 7 votants. Mais quelques membres, qui avaient été obligés d'abandonner la délibération pour pouvoir assister à la séance de la Chambre où M.

de Freycinet faisait sa déclaration sur les affaires égyptiennes, ont protesté contre cette décision prise en leur absence et se proposent de la remettre en question aujourd'hui devant la commission, lorsque le nombre des membres présents sera plus élevé.

## Les invalides du travail

On sait que, dans sa séance de mardi dernier, la Chambre a décidé que le produit de la vente des diamants et joyaux de la couronne serait employé à constituer la première dotation d'une caisse des invalides du travail à créer ultérieurement.

Hier, MM. Edouard Lockroy et Naquet ont déposé sur le bureau de la Chambre un projet de résolution demandant la nomination d'une commission de 22 membres, chargée d'organiser immédiatement cette caisse des invalides du travail, et de fixer le chiffre définitif de la subvention que l'Etat sera appelé à y verser, les 8 millions que doit fournir l'aliénation des diamants de la couronne formant une dotation évidemment insuffisante.

## Le vote des femmes

La Chambre vient d'être saisie d'une pétition revêtue de 972 signatures dont 389 émanées de femmes.

Cette pétition demande pour les femmes le droit de vote et d'éligibilité dans toutes les élections.

Cette commission des pétitions a décidé de rejeter la pétition par l'ordre du jour. Voici en quels termes elle motive sa conclusion dans le rapport de M. de Godefroy Cavaignac :

« Les pétitionnaires tendent à obtenir l'égalité absolue des deux sexes. La loi qu'ils réclament est pour eux le préliminaire de la réforme de nos lois civiles.

« Il n'est pas permis de parler légèrement d'une tésé des deux hommes éminents et, parmi eux, M. Stuart Mill se sont faits les défenseurs éloquents et convaincus ; mais sans qu'il soit utile d'aborder le fond de ce grave débat, nous pensons que tous, même les partisans les plus ardents du droit des femmes, doivent être d'accord pour reconnaître qu'une semblable réforme ne peut être réalisée que dans un avenir lointain.

« Le petit nombre de signatures recueillies malgré l'ardeur et le dévouement des apôtres de la réforme prouve suffisamment qu'elle n'est pas mûre.

« Nous croyons pouvoir dire, sans crainte d'être démenti, que l'opinion n'est pas encore suffisamment préparée à voir siéger sur les bancs de nos assemblées, un élément étranger au sexe masculin, qui introduirait peut-être dans leurs délibérations des considérations autres que celle du bien public qui doit seule les guider. Peut-être aussi peut-on ajouter que les femmes ne sont pas suffisamment préparées au maniement des affaires publiques et que celles qui se sont mêlées à nos luttes politiques n'ont pas, jusqu'à présent, fait la preuve des qualités de

maturité et de réflexion qui doivent distinguer l'homme ou la femme d'Etat.

« En conséquence, la Commission propose de passer à l'ordre du jour. »

## Diverses

La commission du budget a approuvé le rapport du budget du ministère du commerce.

Celui du ministère des colonies sera déposé demain.

— Le gouvernement demandera un crédit pour les familles des victimes de la mission Crevaux.

— La commission de la réforme judiciaire a décidé d'entendre demain M. Humbert sur la proposition de M. Guillot, demandant la suspension provisoire de l'incrimination, et sur la proposition de M. Corentin-Guiho, tendant à accorder au ministre la faculté de mettre les magistrats à la retraite d'office pour faciliter l'épuration.

La commission paraît favorable à la proposition Corentin-Guiho.

— La commission des coalitions et de la liberté du travail a adopté par 7 voix contre 3, la proposition Lefèvre, abrogeant plusieurs articles du Code pénal, et assurant la liberté du travail.

— M. Jules Roche a présenté à la commission du droit d'association une proposition consacrant le droit un que d'association pour tous les citoyens.

La majorité a admis en principe la proposition, mais elle a réservé sa décision sur une autre proposition de M. Jules Roche, déclarant illicites les associations dont les membres font vœu de pauvreté, de chasteté et de célibat.

## LES AFFAIRES D'EGYPTE

Paris, 23 juin.

La conférence ne s'est pas réunie hier, l'ambassadeur d'Autriche ayant déclaré qu'il n'avait pas reçu des instructions suffisantes.

Londres, 23 juin.

Le Standard apprend d'Alexandrie, et de bonne source, que dans le cas où la France et l'Angleterre décideraient une intervention armée, Arabi ferait sauter, au moyen de la dynamite, une partie du canal de Suez. Des torpilles seraient déjà préparées depuis le mois de février. Arabi ferait couper le chemin de fer du Caire, opposerait au débarquement les troupes d'Alexandrie et, s'il était battu, se retirerait dans le désert, où 300,000 Bédouins viendraient lui apporter leur appui.

— Le Times dit que si quatre puissances empêchent la réunion de la conférence, le moment est venu pour l'Angleterre de suivre une politique nouvelle.

Londres, 23 juin.

Le Livre bleu contient la correspondance diplomatique relative à l'Egypte du 6 février au 16 mai. Répondant à une dépêche de lord Granville, lord Amthill, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, dans sa dépêche du 15 février, dit que M. de Bismark considérerait un échange de vues comme favorable au maintien de la paix. Il ajoutait que la situation de la France et de l'Angleterre devait être respectée.

M. de Bismark, personnellement favorable à une intervention turque, ne s'opposerait pas à toute autre proposition qui serait approuvée par le congrès européen.

M. de Freycinet, le 22 janvier, présentait des objections contre l'intervention de la Porte. Lord Granville, le 24 avril, proposait d'envoyer en Egypte trois généraux, turcs, français et anglais.

M. de Freycinet, le 3 mai, s'opposait à ce projet.

Le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Londres, déclarait, le 3 mai, que M. de Bismark était opposé à une intervention anglo-française.

M. Tissot, le 8 mai, déclarait l'intervention turque inévitable, sauf opposition immédiate et résolue de l'Angleterre.

Lord Grandville répondait que, malgré ses inconvénients, cette intervention serait celle qui soulevait le moins d'objections.

Une dépêche de Lord Lyons, datée du 12 mai, dit que M. de Freycinet proposait d'envoyer des vaisseaux français et anglais à Alexandrie, de demander à la Porte de s'abstenir momentanément de toute intervention, et de prier les puissances d'appuyer cette demande.

M. de Freycinet ajoutait que la France et l'Angleterre devaient appuyer le khédive, qui avait agi conformément à leurs intentions, et ordonner à leurs consuls de reconnaître sa seule autorité.

Lord Grandville, le 14 mai, a acquiescé à ces propositions. Une dépêche de M. Malet du 24 mai dit que lui et M. Sienkiewicz considèrent que l'arrivée des escadres présente des avantages bien supérieurs aux dangers éventuels.

Lord Granville télégraphie à lord Lyons, le 15 mai, que le gouvernement anglais regrette que les puissances n'aient pas été invitées à coopérer avec la France et l'Angleterre, et considère cela comme une faute.

## FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

## DIX ANS APRÈS

EPISODE DE LA COMMUNE DE PARIS

(Nouvelle)

En rentrant, le soir, il trouva la lettre, la lut, et dans un accès de désespoir, il se cassa la tête d'un coup de revolver.

Ce drame horrible ne finit pas là !

EC, en effet, que va devenir maintenant la pauvre petite fille de trois ans, sans père et sans mère, batarde et légitime tout à la fois jetée au hasard de laquelle son père n'a pas songé à faire un testament ?

Que va devenir Clélia, quand elle apprendra le nouveau deuil qui vient assombrir sa vie ?

Que va devenir, enfin, le revenant de la nouvelle-Calédonie, le vrai mari, en présence de tant de larmes et de ce passé que le sang versé lui rend inoubliable ?

Quant à ceux qui ont la superstition des oracles prononcés par les chiromanciens, ne disent-ils pas, en parlant de Tony Barbidier :

— Dame, le diable avait prononcé : il fallait qu'il ne se remariât pas ?

PHILBERT AUDEBRAND.

## FABIENNE

(NOUVELLE)

L... est un charmant village de l'ancienne Ile de France, assis sur un coteau planté de vignes à deux cents pas de la Marne et à un demi-kilomètre du chemin de fer de l'Est. Dans cette contrée voisine de Château-Thierry, la ville fière à juste titre de posséder la maison qu'habita longtemps ce Jean de La Fontaine à qui elle a voué un culte pieux, plusieurs vieilles traditions locales se sont conservées, sans que, pour cela, les habitants se montrent réfractaires au mouvement de l'esprit moderne.

C'est ainsi que L..., comme la plupart des villages voisins, possédait en 1870 et possède même encore, je crois, sa compagnie d'arbalétriers. Chaque année les diverses compagnies de la région sont convoquées à un concours de tir dans une localité désignée. Ce concours donne lieu à des distributions de prix et à des fêtes fort animées, avec accompagnement de bals sous la tente, bateleurs forains, sommanbules et tombolas variées.

En 1870, c'était L... qui avait été désigné pour lieu de réunion. Les bourgeois du pays, presque tous vignerons aisés, les autorités civiles et militaires composées du maire, du conseil municipal, du garde champêtre et des gendarmes, le clergé lui-même avaient prêté leur concours, soit officiel soit officieux, aux préparatifs de la solennité, car, bien que les hommes de ce pays pratiquent fort tièdement leurs devoirs de

catholiques et que la plupart n'aillent pas à la messe même une fois l'an, les sociétés de tir ont conservé l'antique habitude de réclamer pour leurs assemblées générales les bénédictions du ciel représentées par M. le curé, assisté de son clergé et de tout ce qui s'en suit. Le lauréat, le grand vainqueur de la journée à qui l'on décerne le titre de *Roi de la fête*, ne croirait pas le bâton enrubanné qui lui est octroyé comme aigle, suffisamment glorieux pour le village qu'il représente, s'il n'était aspergé de quelques gouttes d'eau bénite.

Ce jour-là le ciel resta sourd apparemment aux prières du bon curé, car, bien qu'on fût à la fin de mai, il s'obstina à demeurer obscurci par des nuages, dont quelques-uns se fondirent en averses accompagnées de quelques grêlons, ce qui réjouit médiocrement les vignerons dont les cepées étaient en boutons avancés, braves gens qui se croient bien en droit pourtant de compter sur une belle saison, car tous, ou presque tous, avaient voté *oui* pour le plébiscite peu de jours auparavant, et leurs prières avaient bien promis à leurs femmes que le ciel les en récompenserait.

Néanmoins, à midi, chacun était à sa place désignée, et les diverses sociétés défilaient sous les arceaux de verdure et de lilas en fleurs qui décoraient la place consacrée à la fête.

A une heure tout était en train, en dépit des rafales et des ondées ; les tireurs se succédaient rapidement, et les juges du camp constataient quelques beaux coups qui provoquaient des hurrahs et des applaudissements de la part des congénères du tireur habile, puis, c'étaient des

rires et des lazzi bruyants lorsqu'une flèche malavisée s'égarait loin de la cible. Les jeunes filles elles-mêmes bafouaient et honnissaient le maladroit, qui naturellement s'en retournait à sa place un peu quinquat.

Après des alternatives diverses de succès et de revers des douze villages rivaux, L... paraissait vraisemblablement obtenir la victoire définitive ; il ne restait plus que quelques épreuves à faire ; déjà il avait l'avance sur tous les autres et ses deux tireurs principaux, Justin et Robert, avaient encore chacun une flèche à envoyer à la cible. Tous deux avaient été les favoris de la journée. Ils avaient le même nombre de points marqués. Du dernier coup dépendait le triomphe de l'un ou de l'autre ; mais pour peu que l'un des deux ne mit pas trop loin de la mouche, la partie était gagnée pour leur village. La lutte n'était donc plus, pour ainsi dire, que personnelle.

C'était à Justin de tirer le premier. Déjà il épaulait son arbalète, lorsqu'en détournant la tête il parut soudain faire une réflexion ; redressant son arme, il fit un signe à son camarade, qui s'approcha de lui :

— Tiens, Robert, dit-il, je t'en prie, tire le premier ; je vois trouble.

— Allons donc, puisque c'est ton droit, assure la victoire de notre drapeau ; tu es le plus fort ; peu importe ce que je ferai après.

— Vrai, tu me rendras service, insista Justin.

La foule des spectateurs se montrait d'autant plus impatiente que la pluie, après quelques instants de relâche, avait repris comme de plus belle et menaçait de tourner au déluge. Des murmures, puis des cris se firent entendre.

Saint-Petersbourg, 23 juin.

Le Journal de Saint-Petersbourg conteste que la conférence soit une atteinte portée aux intérêts de la Porte et qu'elle paralyse les efforts de Derwich-Pacha.

Paris, 23 juin.

M. de Noailles a télégraphié à M. de Freycinet que la conférence s'était ouverte aujourd'hui, à 3 heures, sous la présidence du comte Corti, ambassadeur d'Italie, Joyen d'âge.

Les journaux annoncent que les négociations ont été reprises entre la France et l'Italie pour la nomination de leurs ambassadeurs respectifs.

Le chargé d'affaires d'Autriche a notifié aujourd'hui à M. Freycinet l'adhésion de l'Autriche à la réunion immédiate de la conférence.

Londres, 23 juin.

A la Chambre des communes, M. Gladstone, répondant à une question relative au maintien de l'ordre en Egypte, dit : « Nous comptons, pour maintenir l'ordre, sur le gouvernement existant de fait actuellement ; pour l'avenir, nous comptons sur les mesures à adopter par la conférence. Mais si le gouvernement de fait ne maintient pas l'ordre nos agents ont des instructions suffisantes pour faire face à la situation. »

## Informations

Paris, 23 juin.

Dans la journée de mercredi, M. Decrais, ancien ministre de France à Bruxelles, aujourd'hui directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, s'est rendu par ordre de M. de Freycinet chez M. Gambetta et lui a remis, pour qu'il pût en vérifier l'exactitude, les épreuves de toutes les dépêches de l'ancien président du conseil relatives aux affaires d'Egypte qui vont figurer dans le prochain fascicule du Livre jaune.

Immédiatement après correction, M. Gambetta a renoué les épreuves pour que l'impression définitive pût avoir lieu.

Nous croyons savoir en outre que M. Gambetta a demandé qu'un certain nombre de ses propres dépêches, que M. de Freycinet ne fait pas figurer dans le fascicule du Livre jaune qui va être publié, fussent aussi livrées à la publicité.

Demain samedi, aura lieu, à l'hôtel des Réservoirs, à Versailles, le banquet traditionnel donné à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Hoche.

Le Libéral de Seine-et-Oise cite, entre autres personnalités du parti républicain qui assisteront à ce banquet, M. Léon Say, ministre des finances, qui s'est fait inscrire un des premiers.

Le même journal annonce que le dimanche 16 juillet aura lieu à Ws-Marines, sous la présidence de M. Léon Say, le concours du comice d'encouragement à l'agriculture de Seine-et-Oise.

Paris Journal a publié ce matin un appel adressé à la fois à MM. Gambetta, Jules Simon, P. de Cassagnac, Hébrard, Clémenceau, Hervé et Marcet (senateurs ou députés journalistes) dans le but de les intéresser à l'organisation d'une grande loterie internationale pour venir en aide aux familles qui sont obligées de quitter l'Egypte.

MM. A. Meyer et de Pène, signataires de cet appel, expriment la conviction que les journaux de toutes nuances s'empresseront de s'associer à cette bonne œuvre qui ne peut avoir, à aucun degré, un caractère politique. La loterie serait au capital de dix millions avec deux gros lots, le premier d'un million et le second de 500,000 francs.

Enfin Robert se décida à céder et ajusta. Le trait partit et alla se planter dans la cible, mais seulement sur la sixième circonférence, c'est-à-dire à une notable distance de la mouche. Grande fut la déception de l'assistance, qui s'attendait à un coup brillant pour la fin ; or, c'était le plus mauvais que Robert eût tiré de toute la journée. Néanmoins, la victoire restait à la compagnie de L... Cette victoire ne pouvait qu'être accentuée par le succès qu'allait infailliblement obtenir Justin.

Aussi, avec quel mouvement d'intérêt sympathique toute l'assistance l'acclama lorsqu'il arma son arbalète et se pencha pour ajuster ! Quelques applaudissements se firent même entendre à l'avance. Mais le jeune arbalétrier, au moment de lâcher la détente, détourna la tête du côté droit, la flèche empenchée s'envola et alla se fixer à la huitième circonférence de la cible, c'est-à-dire encore plus loin du centre que celle de Robert.

Le public poussa un cri de surprise et d'indignation, et peu s'en fallut que Justin ne fût bafoué par cette foule qui venait de l'acclamer. Tous les publics sont ainsi faits : ils furent et seront toujours courtoisants du succès.

Robert, à qui cette invraisemblable maladresse de son camarade conféra le premier prix, ne fut pas le moins étonné. Aussi, tout en se demandant quelle pouvait être la cause de cette défaillance inexplicable, loin de s'enorgueillir de son triomphe, il voulut le faire partager à son ami et, s'élançant dans ses bras, il s'écria d'une voix retentissante :

— Merci, Justin ! avoue-le, tu l'as fait

Plusieurs journaux de soir applaudissent à l'idée généreuse dont Paris Journal a pris l'initiative.

Aujourd'hui a eu lieu la distribution des récompenses aux lauréats du Salon.

Dans son discours, M. Jules Ferry s'est félicité de la constitution définitive de l'association des artistes français, à laquelle le concours de l'Etat est assuré.

Le ministre a fait l'éloge de M. Pavis de Chavannes et de l'art idéal qu'il a opposé au naturalisme.

MM. Gervex, Pille, Rapin et Roll seront décorés à l'occasion du 14 juillet.

M. Toupet des Vignes, sénateur des Ardennes, est mort.

## LES MÉMOIRES DE M. THIERS

Un confrère du matin nous apprend que Mlle Dosne, qui prépare en ce moment la publication des discours de M. Thiers, son beau-frère, vient de trouver, en inventariant dans l'hôtel de la place Saint-Georges, un manuscrit du genre le plus curieux.

La chemise qui lui contient porte cette seule inscription : Notes ; mais, en réalité, ces cahiers ne comptent pas moins de 347 pages. L'opinion de ceux qui les ont lus est que c'étaient des matériaux réunis pour la formation de Mémoires intimes.

S'il ne se trouve là que des feuilles éparses, sans lien chronologique ; si l'on y rencontre même des lignes brisées dont on ne peut saisir le sens, on y voit aussi des fragments entiers assez fins pour être livrés à l'impression.

Tels sont : le portrait à la plume du roi Louis-Philippe, une conversation avec le prince de Talleyrand, le portrait de Jacques Laffitte, et une diatribe des plus éloquentes contre l'auteur du Deux-Décembre.

Il y a aussi un chapitre qu'on dit très remarquable sur l'abus du roman dans la littérature moderne.

Ces Notes seront-elles publiées ? demande le Voltairre. Il paraît que Mlle Dosne y répugne fort, disant que ce n'est pas assez achevé.

Cependant on insiste fortement, au nom de l'histoire, pour qu'on tire un volume de cette intéressante trouvaille.

## Etranger

### Angleterre

Londres, 23 juin. — A la Chambre des communes, M. Morgan a proposé un amendement à l'article 12 du bill de coercition, étendant à l'Angleterre le droit d'expulser les étrangers dangereux pour la paix publique.

M. Gladstone a accepté cet amendement, mais il voudrait que la question soit ajournée jusqu'au moment où le rapport sur le bill viendra en discussion.

L'amendement Morgan a été adopté par 228 voix contre 51.

La discussion est ajournée à ce soir.

### Allemagne

Berlin, 23 juin. — Le colonel Kocher, qui s'est rendu à Constantinople, comme nous l'avons déjà dit, avec d'autres officiers allemands pour la réorganisation de l'armée turque, a été promu par le sultan au grade de général de brigade, et a reçu l'ordre d'Osmanie de deuxième classe. Les trois autres officiers, deux capitaines et un chef d'escadron, ont été nommés colonels et décorés de l'Osmanie de 3<sup>e</sup> classe.

Le gouvernement prussien, dit la Gazette nationale, a commandé à une maison de Batavia 100,000 tiges de bambou pour les lances des uhlans. Ces tiges reviennent meilleur marché et se prêtent mieux à l'emmanchure du fer de la lance que les tiges en frêne dont on se sert actuellement.

express... pour me faire avoir le premier prix.

Justin fit un geste de dénégation. Le concours était terminé ; les juges avaient proclamé le nom du vainqueur, et l'appelaient pour lui remettre le bâton enrubanné, sceptre de sa loyauté d'un jour, et la rosette de ruban cerise à franges d'or, insigne du premier prix.

Ensuite ils appelèrent les autres lauréats, en tête Justin qui, pour son second prix, reçut une rosette de ruban bleu à franges d'argent.

La foule ne garda pas longtemps rancune de sa déception à celui-ci, et il fut, comme les autres acclamé par un hurrah !

A la proclamation des prix devait succéder la cérémonie traditionnelle du couronnement de la reine. On remit au roi de la journée une guirlande de roses blanches qu'il fut invité à poser lui-même sur le front de la jeune fille que son choix appellerait à partager sa royauté.

Généralement les vainqueurs de ces tournois pacifiques profitaient de la circonstance pour manifester publiquement les sentiments, gardés jusque-là plus ou moins secrets, que leur inspirait une jeune fille préférée ; bien souvent des mariages étaient la conséquence d'un partage de la royauté de l'arbalète.

On ne connaissait à Robert aucune préférence parmi les jeunes filles du village, où il était revenu depuis peu, après avoir fait à Château-Thierry l'apprentissage de sa profession de tonnelier. On se demandait avec curio-

— Le dernier recensement du 5 juin a constaté, pour la ville de Strasbourg, une population totale de 104,471 âmes, qui se répartissent ainsi au point de vue confessionnel : catholiques, 51,859, dont 2,608 soldats ; protestants, 47,769, dont 818 soldats ; réformés, 922 ; autres cultes chrétiens, 255, dont 4 soldats israélites, 3,521, dont 28 soldats ; sans religion, 145. En 1871, la population, garnison comprise, était de 85,411 âmes.

### Autriche-Hongrie

Vienne, 23 juin. — Le corps des officiers du régiment de hulans Schwartzemberg, auquel appartient, comme lieutenant, le comte Condeshove, le père de l'enfant de la malheureuse Mlle Damain, a demandé la constitution d'un jury d'honneur pour statuer s'il n'y a pas lieu d'exiger la démission du comte.

Le comte Henri était l'enfant préféré de sa mère, qui lui a laissé toute sa fortune ; il a été élevé par le père Hamerlé de l'ordre des jésuites.

### Espagne

Madrid, 22 juin. — Une dépêche officielle des îles Philippines annonce que le choléra a éclaté au Japon.

Dans le conseil de cabinet, le ministre des affaires étrangères s'est plaint de ce que le gouvernement de l'Uruguay n'ait pas fait droit à la réclamation de l'Espagne relativement à l'assassinat des sujets espagnols.

Le ministre des affaires étrangères a présenté à la Chambre des députés un projet de loi ratifiant le traité de commerce avec le Venezuela.

Le ministre répondant à une interpellation, a déclaré qu'aucune puissance n'a demandé que l'Espagne fût admise à la conférence de Constantinople.

### Grèce

Une ex-actrice du théâtre des Variétés de Paris, Mlle Gabrielle Roux, faisant partie de la troupe française d'opéra en Grèce vient de se suicider à Athènes, par suite d'un désespoir d'amour.

Elle devait dîner avec quelques camarades, chez Mme Coralie Geoffroy. On l'attendait. Comme elle tardait beaucoup, on envoya chez elle.

On la trouva morte, une main sur la blessure et l'autre main tenant encore le revolver.

## LES PARTIS EN EGYPTE

Le correspondant du Times à Alexandrie rapporte un entretien curieux qu'il a eu avec un musulman égyptien de haute situation, et qui jette une vive lumière sur la situation intérieure de l'Egypte.

« Vos hommes d'Etat et vos journaux commettent tous l'erreur de tâcher de connaître les idées du peuple égyptien et de se laisser influencer par ce qu'on leur dit à ce sujet. Il n'y a que deux partis en Egypte : l'un consiste en va-nu-pieds qui recherchent les troubles dans l'espoir d'en tirer parti d'une manière ou d'une autre ; l'autre est composée du peuple qui veut élever les troubles, de crainte de perdre ce qu'il possède. »

En dehors de ces deux partis, il n'y a ni partis ni opinions politiques en Egypte. On ne se soucie pas le moins du monde de Tewfik, d'Arabi, d'Halim et d'Ismaïl.

« Le premier de ces deux partis soutiendra l'un de ces personnages ou un autre, s'il peut en tirer profit ; le second soutiendra également l'un d'eux pour avoir la paix. Le premier ne sera content d'aucune solution : toute solution conviendra au second. »

« Mais, dis-je, l'armée aime Arabi ; c'est un troisième parti. »

Mon interlocuteur me répondit : « Ceci est presque vrai ; mais ce n'est pas encore exact. Si l'on accorde encore quelque répit à Arabi, cela pourra devenir vrai. Et s'appuyant continuellement sur les soldats, et en les adulant, il est en train de créer un esprit de corps qui devient de plus en plus fort. Et cependant, il y en a peu parmi eux qui lui seraient fidèles s'ils avaient à faire autre chose qu'à traverser les rues d'Alexandrie. »

« Combattraient-ils pour lui ? » demandai-je.

sité qui il allait choisir. Parmi ses payses il n'en était pas une qui n'eût été flattée d'être son élue. Non seulement c'était ce qu'on appelle un joli garçon, bien découplé, beau danseur, chasseur gai et plus courtois que la plupart de ses compagnons, mais encore il passait pour un bon travailleur, point du tout enclin à l'ivrognerie, enfin et par-dessus tout, il avait du bien au soleil, un certain nombre de perches de vignes et un moulin affermé quelque part par là, disait-on.

Aussi y eut-il quelque émotion et pas mal de chuchotements lorsque Robert, la guirlande d'une main et son sceptre de l'autre, défila, escorté du maire et de M. le curé, entre deux rangs de jeunes filles de L... et des villages voisins ; les unes rougissaient, d'autres pâlissaient, d'autres riaient ou détournaient la tête pour se donner une contenance.

Le jeune homme conserva tout le temps sa gravité de héros et de triomphateur, sans se laisser intimider par le feu de file de regards qui le mitraillait. Enfin, sa revue terminée, il s'arrêta devant le groupe de L..., fit un grand salut au maire et au curé, et d'un pas ferme et résolu s'avança vers sa sœur Fabienne. Lui posa la couronne sur la tête et dit d'une voix vibrante :

— Voici notre reine du tir, à Justin et à moi, car nous sommes tous deux rois au même titre, n'est-ce pas, Justin ?

Et il alla prendre son camarade par la main, le présenta à sa sœur, qu'il embrassa sur les deux joues, puis il ajouta :

— Allons, ami, embrasse-la comme moi ; car

« — Oui, contre des femmes et des enfants, mais non contre des troupes qui leur seraient de moitié inférieures. »

1,500 d'entre eux armés de remingtons rencontrèrent près de Sennaar, sur le Nil, moins de 2,000 disciples du faux prophète armés de fusils de Bédouins, de bâtons et de poignards. Les soldats égyptiens tirèrent une fois, saisirent leurs fusils par le canon, les jetèrent parmi leurs adversaires et se sauvèrent à toutes jambes. »

## LES NIHILISTES

Une correspondance adressée de Saint-Petersbourg au Gaulois donne d'intéressants détails au sujet d'une nouvelle conspiration nihiliste qui vient d'être déjouée par la police du czar :

C'est dans la dernière nuit que la police a opéré l'arrestation d'une bande de conspirateurs qui avaient préparé un nouvel attentat pour le couronnement de l'Empereur à Moscou.

Le chef de cette criminelle tentative était un vétérinaire du nom de Kribloff.

Après avoir habité pendant un certain temps le quartier dit de Moscou, il vint occuper un petit appartement à Wassili-Ostrow, dans la onzième zone d'inspection de police, où il fut l'objet d'une surveillance spéciale de la part des agents secrets.

Or, hier, dans la journée, Kribloff vit se présenter chez lui plusieurs ouvriers frotteurs avec leur patron, venus, disaient-ils, pour cirer les parquets.

S'étant chaussés de leurs bottes, ces ouvriers attaquèrent bravement leur besogne, patinant de long en large dans les principales pièces de l'appartement. Tout à coup, ils tombèrent sur le maître de céans et sur sa cuisinière, qui tous deux furent bâillonnés en un clin d'œil.

Par malheur, il se trouva que la cuisinière, malgré ses jupons, appartenait au sexe fort. C'était un rude gaillard, à la poigne solide. Il se débattit en désespéré, cherchant à défendre, et sa personne, et celle de son maître contre l'agression des soi-disant frotteurs, qui n'étaient autres que des agents de police déguisés. Aussitôt que les conspirateurs eurent été ligotés, on procéda à une perquisition minutieuse dans la maison. On ne tarda pas à découvrir un véritable arsenal et de la dynamite en quantité suffisante pour faire sauter tout le quartier.

Les agents ne durent qu'à leur stratagème d'empêcher une explosion à laquelle les révolutionnaires, auraient, sans doute, eu recours plutôt que de tomber dans les mains de la police.

Le même jour, une autre descente de police eut lieu dans la maison Lichatcheff, quartier de Wossnessenki. Cette maison, qui forme une cité habitée par plus de deux mille personnes, était d'une surveillance particulièrement difficile.

C'est là que le fameux chef Issajeff, auquel le dernier procès des nihilistes a fait une triste célébrité, avait habité jusqu'au moment de son arrestation.

Récemment un autre locataire de cette maison, se disant étudiant en médecine, avait provoqué les soupçons de la police.

Donc, la dernière nuit, des agents allèrent frapper à sa porte et constatèrent que l'individu signalé était absent. On se mit alors aux aguets jusqu'à cinq heures du matin, moment où arriva l'éluciant, accompagné de son étudiante.

Naturellement il cherchèrent à résister ; mais les agents eurent bientôt paralysés leurs efforts. On trouva sur eux ainsi que dans leur appartement, de nombreuses publications révolutionnaires et des correspondances chiffrées donnant, à ce qu'on m'affirme, la clef de toute la conspiration.

Chez Kribloff, on a trouvé, entre autres choses des plans détaillés du Kremlin, ce qui prouve à l'évidence que la conspiration visait à un attentat dont le théâtre devait être le palais impérial de Moscou, à l'occasion du sacre d'Alexandre III. Tout le monde s'accorde à flétrir le nouveau ministre de l'intérieur de l'énergie déployée en cette circonstance.

elle est ta reine aussi.

Pendant que Justin embrassait Fabienne, la fanfare avait commencé son aubade du départ.

— Merci, disait Fabienne à son second roi ; vous avez fait avoir le premier prix à mon frère ; c'est bien, cela... mais pourquoi ?

— Je me suis dit que si j'étais roi, je n'oserais jamais vous offrir la couronne, que ce serait peut-être vous compromettre, tandis que, comme cela...

— C'est bien, monsieur Justin ; mais vous savez qu'il faut me donner votre rosette de ruban, je la porterai toute la soirée avec celle de mon frère... ce sera très joli.

La fanfare jouait toujours, et il ne cessait pas de pleuvoir.

Dans la soirée, le temps se rasséréna, comme pour favoriser les illuminations et le bal sous tente. On but force saladiers de vin chaud ; les danses furent très animées ; toutefois Justin eut la discrétion de ne danser que deux fois avec Fabienne.

On se disait dans le pays : Est-il drôle ce Robert, lui qui est à son aise, de jeter comme cela sa sœur, une si jolie fille, et si gaie et si bien instruite à la tête de ce bête de Justin qui n'a pas le sou, qui a été élevé à la charité de M. le maire et de la commune et qui n'a pas l'air de s'en soucier.

(A suivre).

## DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

### LOIRE

**Saint-Etienne, 23 juin.** — Par décision du 15 juin courant M. le ministre de l'instruction publique a accordé à la commune Pouilly sous-Charlieu un secours de 8 400 fr., pour la construction d'une maison école de garçons.

**Le Chambon.** — Nous avons parlé hier de la découverte faite au Chambon du cadavre d'un enfant nouveau-né.

L'enquête ouverte pour connaître les auteurs de cet homicide n'a amené aucun résultat.

C'est dans un puits, situé au milieu d'un champ de blé, sur la route qui va du Chambon à la Sauvatière, à une dizaine de mètres de la route, que deux ouvriers des mines de Montrambert ont trouvé le cadavre du petit être.

L'autopsie fait connaître que l'enfant est du sexe féminin et qu'il a dû séjourner une quinzaine de jours sous l'eau.

L'enquête se poursuit activement; on suppose que le crime a été commis par des gens de la localité.

**Saint-Just-en-Chevalet.** — Le nommé Antoine Débatte, de St-Priest-la-Prugne, s'est tué le 19 juin, au même endroit où avait déjà péri le sieur Laboure, de Champoly, il y a très peu d'années, sur le chemin d'intérêt commun, n° 44, de Champoly à Saint-Just.

Débatte était ivre. Sa petite voiture, conduite par un âne, a versé dans un précipice et l'a écrasé.

L'accident est arrivé dans la nuit; on n'a retrouvé la victime que le lendemain matin. Le malheureux était inanimé sur sa charrette.

Il y a plusieurs années que le conseil général a invité l'agent voyer à placer des gardes-fous le long de passage très périlleux.

On attendra vraisemblablement que d'autres accidents soient arrivés avant de prendre une mesure qui commande impérieusement la plus vulgaire prudence.

Le malheureux Débatte laisse sept enfants en bas âge.

### ISERE

**Grenoble 23 juin.** — Dans sa réunion de demain, vendredi, le conseil municipal s'occupera de la nomination de la commission chargée d'attribuer les prix Boucher de Perthes et Garrot.

Le premier de ces prix est de 500 francs, et les autres sont de 100 fr.; ils seront accordés aux orphelins les plus méritants et qui auront montré le plus de dévouement à leur famille. Comme l'année dernière ces prix seront distribués le 14 juillet.

Le bataillon scolaire, qui fait l'objet de toute la sollicitude de M. le maire, recevra, sur sa proposition, deux prix qui seront donnés aux jeunes gens du bataillon qui répondront le mieux aux deux questions suivantes: instruction militaire et devoirs civiques.

**Vienne.** — La société des carabiniers de Vienne donnera son concours annuel de tir le samedi 24, dimanche 25 juin, dimanche 2 et lundi 3 juillet prochain.

Brix en espèces: 4,500 francs.

Le stand est situé en face de la gare d'Estressin-Vienne.

La distribution des prix aura lieu immédiatement, le lundi 3 juillet, à l'issue du concours.

Dans la prochaine séance, notre conseil municipal sera appelé à examiner une demande formée par MM. de Redder, Leroux et Morel, de Saint Etienne, pour l'établissement de Tramways à traction mécanique dans la ville de Vienne et ses faubourgs.

Les demandeurs proposent même de créer plus tard un réseau de tramways qui desservirait plusieurs communes importantes des environs.

Nous reviendrons sur cette demande qui mérite à tous égards d'être prise en sérieuse considération.

**Voiron.** — Le nommé Auboy, ouvrier cordonnier, s'étant aperçu qu'une femme avec laquelle il vivait maritalement entretenait des relations avec un certain Milon, ancien garçon boucher et repris de justice, résolut de se venger.

Il veillait, depuis plusieurs jours, au coin de la rue Neuve, attendant son rival: ce n'est qu'hier soir qu'il l'a rencontré dans la rue du Colombier, où après une courte dispute, il lui a porté trois coups de tranche à la tête et à la figure.

Le blessé a été transporté à l'hôpital.

Le meurtrier et la femme ont été écroués et transférés aujourd'hui à Grenoble.

**Culin.** — Le nommé Berthier, marchand de bestiaux à Culin, âgé de 48 ans, veuf et père de deux enfants, s'est pendu hier.

On se perd en conjectures sur les motifs qui ont pu pousser le malheureux à accomplir cet acte de désespoir; Berthier était heureux et dans l'aisance.

### SAONE-ET-LOIRE

**Mâcon, 23 juin.** — Le parquet de Mâcon est saisi en ce moment d'un crime mystérieux. Il y a quelque temps, à Uchizy, mourait une petite fille, la jeune Perron-Bouillon, empoisonnée, disait la rumeur publique, par sa grand-mère, la femme Baboud. L'empoisonnement aurait eu lieu par le pétrole ou l'essence.

Comme, d'un autre côté, il était à supposer qu'un enfant de cet âge: 42 jours, ne pouvait absorber une quantité quelconque de ce liquide, la justice jugea l'exhumation nécessaire pour savoir si la mort n'était pas le résultat de coups portés à la tête et au corps.

L'autopsie du cadavre a eu lieu hier; malgré la décomposition complète, on a pu remarquer sur les os frontaux des ecchymoses et sur le crâne une fêlure que des coups assésés volontairement, seuls, ont pu produire.

La femme Baboud, auteur présumée du crime, a été arrêtée et depuis quelque temps est détenue à Mâcon. Emmenée par le parquet à Uchizy, on l'a confrontée

avec sa fille, la femme Perron-Bouillon. La confrontation a été des plus orageuses: chacune repousse formellement la part de culpabilité qui lui est imputée, elles s'accusent mutuellement.

L'enquête se poursuit, et bientôt lumière complète sera faite sur cette mystérieuse affaire.

### SAVOIE

Hier matin, vers neuf heures, le jeune Collet, de Verrens-Arvey, en compagnie du sieur Scarafioti, entrepreneur, se rendait, avec un cheval et une voiture à la gare de Frontenex.

Arrivé vers un pont jeté sur le torrent qui sépare Tournon de Frontenex, le cheval fit un écart très brusque et tomba, d'une hauteur d'environ dix mètres, entraînant la voiture et les deux hommes.

Collet, broyé par ce choc épouvantable, mourut après une heure d'atroces souffrances.

Scarafioti, fortement contusionné, s'en est tiré avec une fracture à la jambe droite; la voiture a été brisée; seul le cheval s'est tiré sain et sauf de la catastrophe.

Une simple barrière en fer, tenant lieu de parapet, n'a pu malheureusement arrêter l'écart de la bête ni conjurer le sinistre.

## CHRONIQUE LOCALE

### AUJOURD'HUI

Samedi, 24 juin. 175<sup>e</sup> jour de l'année. — Soleil: lever, 3 h. 56, coucher, 8 h. 05. Les jours restent stationnaires.

Ephéméride (1859). Bataille de Solferino.

Hier ont eu lieu, au Crédit foncier de France, les tirages suivants:

Obligations foncières 3 et 4 0/0 1853. — Le n° 180 805 gagne 100 000 fr.; le n° 100 835 gagne 50 000 et le n° 76 560, 20 000 fr.

Obligations foncières 4 0/0 1863. — Le n° 2 711 gagne 100 000 fr. dans la série 4; 30 000 fr. dans la série 20 et 5 000 fr. dans les séries 32, 23, 38, 21, 3, 39, 28.

Obligations communales 4 0/0 1875. — Le n° 233 471 gagne 100 000 fr.; le n° 316 418 gagne 30 000, et les quatre numéros, 253 647, 75 588, 390 541, 353 095 gagnent chacun 10 000 francs.

L'Officiel publie un décret fixant le maximum du montant de la déclaration pour les lettres de valeur déclarées, échangées entre la France et l'Algérie, d'une part, et d'Espagne, d'autre part, et le droit proportionnel d'assurance à percevoir en France et en Algérie, sur les lettres adressées dans ses colonies portugaises par voie d'Espagne et de Portugal.

« Art. 1<sup>er</sup>. — Le maximum du montant de la déclaration pour les lettres de valeurs déclarées échangées entre la France et l'Algérie, d'une part, et l'Espagne (y compris les Baléares et les Canaries), d'autre part, est porté à 10 000 fr. par lettre.

« Art. 2. — Le droit proportionnel d'assurance à percevoir en France et en Algérie sur les lettres adressées dans les colonies portugaises (celles de Santiago (cap Vert), Sans-Thomé (San-Thomé et Prince) et Loanda (Angola), par voie d'Espagne et de Portugal, est fixé à 35 cent, par 100 fr.

Aux termes de l'article 7 de la loi du 30 juin 1880, l'état peut accorder, pour le rachat des ponts à péage situés sur des routes départementales ou des chemins vicinaux de toute catégorie, une subvention dont le maximum est fixé à la moitié de la dépense du rachat.

Nous croyons savoir que des crédits seront bientôt demandés aux Chambres pour réaliser cette disposition légale.

Le chiffre de la subvention de l'Etat ne sera pas naturellement le même pour chaque pont; il variera non-seulement suivant la quotité du prix à payer aux concessionnaires, mais suivant les ressources du département.

En conséquence, les préfets font dresser en ce moment des devis de rachat de tous les ponts à péage existant dans leur département. Ce travail, qui sera combiné avec une étude proportionnelle dressée suivant le produit du centime dans chaque département, servira de base aux propositions budgétaires que prépare le ministre de l'intérieur en vue de faciliter la suppression à bref délai des péages de ponts partout où il en subsiste encore.

Le tribunal de commerce de la Seine vient de décider que le coulisier opérant pour le compte d'un tiers dont il ne fait pas connaître le nom est responsable personnellement comme le serait le commissionnaire qui achète ou vend des marchandises.

L'agent de change, au contraire, qui agit officiellement pour le compte d'un tiers, en vertu d'un mandat légal et dont le ministère est d'ailleurs obligatoire, n'est jamais personnellement responsable.

Il s'en suit que le coulisier qui fait acheter par un agent de change sans révéler le nom de son client, des titres non-libérés, est responsable de la libération des titres, et doit être condamné personnellement au paiement des versements appelés sur ces titres depuis l'achat.

Le mercredi 5 juillet prochain, à neuf heures, aura lieu à la préfecture du Rhône, un concours pour l'admission à plusieurs emplois vacants dans le personnel des bureaux.

Pour prendre connaissance des conditions exigées, les candidats n'ont qu'à se présenter au cabinet du secrétaire général pour l'administration.

Un 2<sup>e</sup> concours a été ouvert pour la construction d'un Palais de Justice à Orlan. Le dernier délai pour le dépôt des projets et devis descriptifs est fixé au 1<sup>er</sup> octobre 1882, avant midi.

Dix programmes avec plans sont déposés à la Préfecture du Rhône (2<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau) où ils sont à la disposition des architectes qui désireront concourir.

L'italien qui dans la soirée de lundi dernier a frappé de coups de couteaux, deux honnêtes ouvriers, Laroquette qui a succombé aux suites de ses blessures, et Givre, vient enfin d'être arrêté par les soins de M. Martin, commissaire de police, aux Brotteaux.

Cet individu est un nommé Aymone Félix, âgé de 24 ans; il se cachait depuis le jour du crime chez sa sœur, une femme Garrietti, demeurant rue de la Vierge-Blanche, 15.

Il n'a pas hésité à faire des aveux complets; et a reconnu comme lui appartenant le couteau trouvé sur le lieu du crime.

Il a déclaré qu'il n'avait point de complices, que lui seul, se voyant entouré par un certain nombre de personnes, n'avait cru pouvoir mieux se défendre qu'en tirant son couteau et en frappant à droite et à gauche: c'est ainsi, a-t-il dit que j'ai pu atteindre mes victimes.

Le meurtrier a été écroué à la prison Saint-Paul.

Cette affaire qui a si vivement ému les habitants du quartier des Brotteaux viendra probablement à la prochaine session de la cour d'assises.

Un sieur Sala, viellard de 74 ans, tisseur à Vienne, que sa femme avait quitté il y a quelque temps pour se réfugier chez un de ses neveux, épiciier, rue Mazenod, avait résolu de se venger de ce dernier qu'il accusait de ses malheurs.

Hier, il arrivait chez lui à la suite d'une discussion et le frappait d'un coup de couteau au côté gauche, puis prenait la fuite. Heureusement l'arme glissa sur un côté et ne fit qu'une blessure de peu de gravité.

Quelques instants après, le coupable, se faisant justice lui-même, se portait un coup de son couteau à la poitrine sur le bas-port du quai Claude-Bernard et se précipitait dans le fleuve.

Des témoins de ce drame se jetèrent à son secours et parvinrent à le retirer. Le malheureux a été conduit à l'Hôtel-Dieu; son état est très grave.

Une scène regrettable s'est passée la nuit dernière, à minuit et demi, dans la rue de la Cité-Pari-Dieu.

Des gardiens de la paix venaient d'arrêter une fille de mœurs plus que suspectes, pour outrages aux mœurs et se préparaient à la conduire au poste lorsqu'un individu, attiré par les cris de la belle essaya de s'en constituer le défenseur.

Grâce à son intervention, la fille put s'échapper un instant, mais celui qui s'était constitué son chevalier, un nommé Philippe-Eugène, employé à un char tournant de la vogue de la Pari-Dieu, fut appréhendé au corps.

C'est alors que cinq ou six individus appartenant à cette classe de souteneurs et de rôdeurs de barrières dont nous l'espérons une loi prochaine nous débarrassera bientôt, entourant les agents, en criant: « vous ne l'emmenerez pas. »

On ne sait ce qui serait arrivé, si un de ces derniers, n'eut pour intimider les agresseurs, tiré un coup de revolver en l'air. Au bruit de la détonation, ces individus, s'empressèrent de prendre la fuite, et les gardiens de la paix purent conduire en prison leurs prisonniers.

Hier, dans l'après-midi, un enfant de 10 ans, Jenné Adelin, demeurant chez ses parents, rue des Taileries, 12, s'amusa à courir sur le parapet du quai de Vaise, lorsqu'à la suite d'un faux mouvement, il a été précipité sur le bas-port.

Le petit imprudent a reçu des contusions fort graves à la tête.

Après avoir reçu les soins nécessaires à la pharmacie Vial, il a été transporté au domicile de ses parents.

Un triste accident est arrivé hier dans les ateliers d'Oullins. Un ouvrier chaudronnier, nommé Barbier Cyrille, demeurant rue du Petit-Perron, qui manœuvrait une machine à rogner les bords des plaques de tôle, a eu le côté droit de la poitrine comprimé par la manivelle de l'instrument et a reçu des contusions qui mettent sa vie en danger.

Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Peillon, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Pendant l'orage qui a éclaté jeudi soir sur notre ville, la foudre est tombée sur un fenil appartenant à M. Genin, restaurateur rue Gorge-de-Loup, 79, et a mis le feu aux fourrages qui y étaient entassés.

Grâce aux prompts secours apportés par les voisins, ce commencement d'incendie put être éteint avant même l'arrivée des pompiers. Le dégât estimé à 500 francs, environ sont couverts par une assurance à l'Urbaine.

Dans la nuit du 20 au 21 courant, un vol important de bijoux de tous genres, montres, chaînes, bagues, s'élevait à la valeur de 5 000 fr. environ, était commis, avec effraction, au préjudice de Mme Gandox, bijoutière, rue Centrale, 57.

Deux des coupables ont été arrêtés, hier, sur l'avenue des Ponts, par les gardiens de la paix. Ce sont deux repris de justice nommé: Du-

journal Isidore, âgé de 19 ans, et Désiré Was-se. Ce dernier était encore nanti de trois montres en or et de deux bagues chevalières, qui ont été reconnues pour faire partie des objets dérobés.

Cette importante capture mettra sans doute la police sur les traces des auteurs principaux de ce vol audacieux.

Certains organisateurs de bals champêtres ne voient aucun inconvénient à faire exécuter par leurs violoneux les quadrilles les plus en vogue, sans s'inquiéter de la Société des compositeurs de musique.

C'est un tort, ainsi que le reconnaît maintenant le caféier de la Mulatière qui était cité hier en police correctionnelle, pour avoir négligé d'acquiescer les droits d'auteur sur les morceaux joués dans son établissement.

Le tribunal l'a condamné à 16 fr. d'amende, et a ordonné l'insertion du jugement dans quatre journaux, au choix de la Société plaignante.

### Société colombophile l' « Hirondelle. »

Concours de pigeons — Dimanche 25 juin, la Société colombophile l' « Hirondelle » fera un concours de pigeons de Montereau à Lyon, 325 kilomètres à vol d'oiseau.

Le lâcher se fera à 5 heures du matin, par les soins de l'administration militaire. L'arrivée probable des pigeons aura lieu vers les dix heures du matin.

Le public sera admis à visiter les pigeons vainqueurs qui seront exposés au siège de la Société, 112, cours Lafayette.

Le conseil d'administration de l'Hirondelle rappelle aux commissaires de service qu'ils devront se réunir au local de la Société, le dimanche, à 7 heures précises du matin, pour prendre les dispositions nécessaires pour constater les arrivées.

## OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 23 juin, 4 h. du soir.

Température: Une faible hausse du baromètre s'est produite sur la plus grande partie de la France, mais la dépression signalée hier se maintient sur les Iles Britanniques.

Pression à Lyon (1 h. du soir) 761; température 27° Probable: Averses orageuses.

## NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS. — Ainsi que nous l'avions annoncé, l'ouverture de la saison d'été à ce théâtre par le beau drame: *La Jeunesse des mousquetaires* a eu lieu dimanche passé devant une salle comble et les prouesses de quatre héros de notre grand romancier populaire ont soulevé des tonnerres d'applaudissements. Somme toute, bonne soirée pour le public et pour la direction.

Nous citerons plus particulièrement: M. Alcega Athos, qui a montré dans la scène d'ivresse du 5<sup>e</sup> tableau, le talent d'un comédien hors ligne; un Buckingham vraiment beau de distinction, de noblesse et de sentiment; M. Fort, dont le naturel et la simplicité ont fait du personnage de Bonacieux un des succès de la soirée; M. Marly, un Porthos parfait sous tous les rapports; M. Dumont, l'Aramis rêvé; M. Duriez, un excellent Richelieu, (peut-être trop jeune); Mme Dufournel qui a su donner à Milady toutes les nuances que comporte un pareil rôle. Quand à M. Saligny d'Artagnan, nous ne pouvons que constater qu'il a prouvé une fois de plus que, quoique simple amateur, il savait tout comme un véritable artiste entrer comme on dit, dans la peau du bonhomme; son arrivée au Louvre en paysan basque et la rencontre avec les mousquetaires ont été applaudies et c'était justice.

Dimanche prochain, 25 juin, pour la deuxième représentation populaire à prix réduits, vingt ans après drame en 5 actes et 12 tableaux de MM. Alexandre Dumas et Auguste Maquet. Nous ne doutons pas que tous ceux qui ont assisté à la représentation épopée des *Mousquetaires* et rempliront de nouveau la charmante salle du Théâtre des Variétés.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 juin.

La clôture d'hier s'est faite au milieu de dispositions si mauvaises que la réunion du soir ne pouvait manquer d'accentuer la chute des fonds publics. C'est ce qui est arrivé. Mais de plus le contre-coup s'est répercuté jusque sur la Bourse d'aujourd'hui, dont le début a été détestable au point d'amener sur la plupart des fonds publics les plus bas cours du mois. A partir d'une heure, quelques achats les ont un peu améliorés.

5 0/0 — 114.20 clôture à 114.50; 3 0/0 faible au début, sans changement en clôture, Italie 89.75, Turc, 11.70, 5 0/0 Egyptien, 275, puis 282.50, en baisse de 10 fr.

Les Chemins n'ont pas eu une tenue aussi satisfaisante qu'hier; en cela, ils ont subi moitié l'influence de la tendance des autres groupes, moitié celle de bulletins de recettes où les diminutions se mêlent à de légères augmentations.

Les actions des Sociétés de Crédit ont eu des mouvements peu importants; la Banque de Paris finit à 1175, la Banque ottomane à 762.50 au lieu de 770 après 755, Suez, 2240 au lieu de 2400.

### BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 23 juin.

|         |        |               |         |
|---------|--------|---------------|---------|
| 5 0/0   | 114 47 | Banque Ottom. | 761 25  |
| 3 0/0   | »      | Turc          | 11 70   |
| Italian | 89 75  | Rio           | »       |
| Egypte  | 281 25 | Extérieure    | 28 3/16 |

Faible.

PAR  
AN